

Silicose et asbestose

Certains métiers sont mortels en raison des poussières toxiques dégagées par les roches, le sable, les minerais extraits, broyés ou concassés, et qui sont respirées par les ouvriers.



[Lire notre résumé.](#)

Ainsi, en Belgique, pour avoir respiré de la **silice** cristalline libre présente, par exemple, dans le charbon, des dizaines de milliers de mineurs ont été frappés par la **silicose**.

Quant aux minuscules fibres qui se détachent de l'**amiante**, un minerai très utilisé dans l'industrie et la construction dans les années 1950, 1960 et 1970, elles ont été à l'origine d'**asbestose**, une maladie provoquant de graves difficultés respiratoires, ainsi que des cancers graves.

Le travail mortel de la silice et de l'amiante

La **silicose** et l'**asbestose** sont irréversibles et incurables.

Seules des mesures préventives peuvent empêcher les séquelles et les morts prématurées.

Mais, malgré les preuves accumulées contre les méfaits de l'amiante, il a fallu attendre la fin des années 1990 (et le « scandale de l'amiante ») pour que l'Europe l'interdise.

Attention : dans le monde, 125 millions de personnes sont encore exposées à l'amiante sur leur lieu de travail, avec un bilan de plus de 107 000 morts par an (1).

Une stratégie d'invasion massive

Les poussières de **silice** pénètrent dans l'organisme par la respiration. Elles entraînent une inflammation chronique et détruisent progressivement les alvéoles pulmonaires, ce qui diminue les capacités d'oxygéner l'organisme.

Ce phénomène se poursuit après l'exposition au toxique. La personne tousse, expectore, est de plus en plus essoufflée. L'aggravation de cet essoufflement dû à la silicose mène à une **insuffisance respiratoire**, invalidante puis mortelle. Certains silices sont également classés parmi les cancérigènes pulmonaires.

Les fibres microscopiques de l'**amiante** s'infiltrent profondément dans les alvéoles pulmonaires. Ces corps étrangers sont alors entourés d'un tissu rendant les poumons moins élastiques, ce qui nuit au passage de l'oxygène dans les alvéoles.

Une **fibrose pulmonaire** risque de s'installer, avec une baisse des capacités respiratoires et un essoufflement. L'évolution de cette asbestose est plus sévère et plus rapidement mortelle que la silicose.

Les fibres d'amiante sont à l'origine de **cancers du poumon**. L'amiante provoque aussi des mésothéliomes, une forme rare de l'enveloppe des poumons (et, parfois, de la cavité abdominale ou du cœur), dont les premiers symptômes principaux sont l'essoufflement et des douleurs abdominales.

La silicose et les maladies de l'amiante se déclarent généralement plusieurs années après l'exposition initiale.

Feu orange : la silicose augmente le risque de tuberculose, de pneumothorax (une entrée d'air qui comprime le poumon) et d'infections respiratoires à répétition.

Feu orange : l'amiante peut également être à l'origine de cancers du larynx ou du système gastro-intestinal.

Silicose et asbestose: des victimes à retardement

De nombreuses **professions** exposent aux poussières de silice.

Sont ainsi concernés les travailleurs réalisant des forages, de l'abattage, du broyage, du polissage, de la taille, du ponçage de roches renfermant de la silice, tout comme les mineurs du charbon, les travailleurs du verre, de la porcelaine, de la faïence, du sablage ou du décapage au sable ou de la fabrication de certains produits abrasifs.

Le **risque de silicose dépend de la dose et de la durée de l'exposition, des caractéristiques des particules inhalées mais, aussi, de la personne** : certaines y sont plus sensibles que d'autres.

Certaines poussières toxiques, et particulièrement les fibres d'amiante, peuvent rester longtemps en suspension dans l'air : portées par le vent, elles atteignent aussi des populations considérées comme non à risques professionnels.

Attention : l'exposition aux fibres d'amiante multiplie par 5 le risque de cancer du poumon. Et par 50, si la personne fume...

Des maladies d'hier et d'aujourd'hui

La silicose et les maladies provoquées par l'amiante sont reconnues comme des **maladies professionnelles**.

Un [Fonds amiante](#) est chargé d'indemniser les personnes concernées, qu'elles aient été exposées dans le cadre de leur métier ou en privé.

La prise en charge médicale vise souvent à soulager les symptômes de l'insuffisance respiratoire.

Face aux dangers représentés par les dangers des poussières de silice ou d'amiante, des **mesures préventives** ont été prises afin d'empêcher la production, la mise en suspension et la dissémination de poussières sur le lieu de travail. Ces mesures prévoient également une protection respiratoire des travailleurs confrontés à ce type de poussières, par exemple parce qu'ils participent au désamiantage de bâtiments. Des programmes de contrôle et de dépistage des salariés concernés sont également organisés.

- La silicose et les maladies de l'amiante sont irréversibles et incurables. C'est la raison pour laquelle la prévention est essentielle.
- L'usage constant d'un matériel de protection est indispensable pour se protéger, tant pour les professionnels concernés que pour les bricoleurs qui manipulent des matériaux dangereux.
- La silicose et les maladies provoquées par l'amiante sont reconnues comme des **maladies professionnelles**.

Photo © [Lucaz80 - Fotolia.com](#)

Mis à jour le 15/09/2021

Références

- Organisation mondiale de la santé. [Amiante: éliminer les maladies liées à l'amiante](#)
- [Association des victimes de l'amiante](#)